



La Défense, le 20 décembre 2021,

## NOTE D'INFORMATION N° 44/2021

### **Objet : Organisation Covid – période congés de Noël 2021**

Avec la période des congés de fin d'année et l'augmentation des interactions sociales, par prudence, la direction a souhaité, en accord avec les membres du CSE, limiter la venue des collaborateurs au retour des congés de Noël.

**La direction propose aux collaborateurs qui le souhaitent de passer le nombre de jours de télétravail de 2 jours à 5 jours toute la semaine du 3 janvier au 7 janvier 2022 inclus.**

Par exception, il sera demandé une présence sur site plus soutenue pour les collaborateurs nouvellement arrivés et leur équipe afin de faciliter leur intégration et prise de fonction.

Les jours devront être posés en télétravail exceptionnel et suivront le workflow habituel.

A partir du 10 janvier 2022 et jusqu'à nouvel ordre, le dispositif de la note 41/2021 du 8 décembre reste inchangé.

- Les collaborateurs prendront **2 jours de télétravail dans la semaine**,
- le dispositif volant forfaitaire est suspendu, le 2ème jour devra obligatoirement être posé en « télétravail exceptionnel ».

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaëlle Bontet', written over a horizontal line.